



COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

Le mardi 16 avril 2024 à 19h

Présidence : M. Daniel FAY

Membres présents : Mme Marie Rose KAUFFMANN, Mme Sandrine THIRIOT, MM. Michel BEAUCHET, Bernard, DESCHAMPS, Patrick CORTIAL, Jean Luc EVRARD, Jean Pol HENRY, Christian LOUIS et Jean Pierre VICHERAT.

Membres excusés : MM. Daniel CHAOMLEFFEL, Stephane HUTIN, Olivier JOUANNEAU, Francis LIGER et Arnaud VALROFF.

Assistent : MM. Taoufiq BELFAKIR (Directeur), Thierry GRANDJEAN (CTD DAP), Christian HOFFMANN (CDA)

CARNET

Décès de M Patrick PIC ancien joueur de l'US Ligny en Barrois et beau-frère de monsieur Marc LALLEMAND.

Décès de Madame Huguette DONOT grand-mère d'Aurélien DONOT joueur de Centre Ornain

Décès de Madame Armande LALEVEE, mère de Bruno et grand-mère de Léo et Lucas, dirigeant et joueurs de Centre Ornain.

Décès de Monsieur Roger LEROY ancien joueur et dirigeant du FC Tronville en Barrois.

Décès de Monsieur Eugène BELLOIR, père de Gwenaël BELLOIR, ancien joueur et éducateur de Centre Ornain et Bar Le Duc.

Décès de Monsieur Jean Marc BLANC, ancien joueur et dirigeant du FC Pierrefitte sur Aire.

Décès de Monsieur Claude GURY, ancien arbitre de l'ASL Mangiennes et de l'Entente V H F.

Décès de Monsieur Claude GRELLOIS, père de Monsieur Patrick GRELLOIS administrateur du Crédit Agricole chargé du Challenge de l'Offensive pendant de nombreuses saisons.

Décès de Monsieur Pierre HERRY ancien joueur de l'US Ligny en Barrois connu sous le nom de « Charrue »

Décès de Monsieur Romuald MORLOT, ancien arbitre de l'ASC Seuil d'Argonne et frère de Monsieur Samuel MORLOT, arbitre de district.

Décès de Monsieur Marcel JEANNOT, ancien vice-président et éducateur du FC Fains Veel et père de Monsieur Hervé JEANNOT.

Décès de Monsieur Michel CHRETIEN, ancien joueur de l'US Ligny en Barrois, oncle de Madame et Monsieur François LOMBARD.

Décès de Monsieur Domenico CILINDRO, dirigeant de l'ES Tilly AVB, il a été joueur puis arbitre en 1977 et depuis dirigeant et vice-président du club.

Décès de Monsieur Pascal GEURING, frère de Philippe GEURING ancien joueur de l'US Ligny en Barrois et

également cousin de Bruno GEURING dirigeant de l'Entente Centre Ornain.
Décès de Monsieur Jean Claude WLODARSKI, ancien dirigeant et secrétaire de GO Gondrecourt le Chateau.
Décès de Monsieur Hervé DELISLE, ancien joueur et dirigeant du FC Dugny.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Participation au Comité Directeur de la LGEF sur les finances.
À la suite de l'assemblée générale de la LGEF : Refus de sortie de l'Alsace.
Participation à l'ANPDF à PULNOY les 12 et 13 avril 2024.
Le Président informe du départ de Monsieur Benoit GUILLAUME et du retour de Monsieur Nordine ZIANI.
Le club de l'ASL Mangiennes va construire un terrain Foot à 5.
Visite de Monsieur Mathieu LOMBARD avec son adjoint Christophe ADAM (Arbitrage)
Réunion des Présidents de District le 24 mai 2024 à BAR LE DUC.
Nomination de Monsieur Jean Luc EVRARD comme trésorier adjoint.
Nomination de Monsieur Christian HOFFMANN comme instructeur en remplacement de Monsieur Jean Luc EVRARD.

COURRIERS

- PV du comité exécutif de la FFF du jeudi 15 février 2024.
- PV du comité exécutif de la FFF du vendredi 22 mars 2024.
- PV de la LFA du jeudi 1er février 2024.
- PV de la LFA du jeudi 7 mars 2024.
- Lettres commission régionale des terrains et installations sportives du 29 mars 2024.
 - . Classement T6 du terrain municipal NNI 555000101 de SPINCOURT.
 - . Classement T7 du terrain municipal NNI 555530101 de VIGNOT.
 - . Classement T5 du stade Maurice BRIFFAUT NNI 552880101 de LEROUVILLE
 - . Classement T6 du stade du BREUIL NNI 550940101 de BUZY DARMONT
 - . Classement T7 du stade municipal 2 NNI 551810102 d'ETAIN
 - . Classement T7 du stade Emile PARMENTIER 1 NNI 551220101 de COMMERCY
 - . Classement T7 du stade Emile PARMENTIER 2 NNI 551220102 de COMMERCY

La commission régionale des terrains prononce ces classements jusqu'au 8 mars 2024.

Lettre du président LFA le 27 février 2024 sur le port d'équipements et de vêtements à des fins supposées de détournement du principe de neutralité, sous prétexte médical.

- Lettre de la direction technique de l'arbitrage le 25 mars 2024. Développement et structuration de l'arbitrage fédéral féminin.
- Lettre de la LFA du 28 mars 2024 concernant le FOOT ENTRE EN JEU

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2024/2025

M. Jean-Luc EVRARD, trésorier adjoint, présente le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025. Il rappelle simplement que pour élaborer le budget de la prochaine saison, les trésoriers n'ont pas modifié les statuts financiers.

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025		N
Compte	PRODUITS	2024/2025
	Production vendue	
701110	Traitement administratif des compétitions	2 640,00
707000	Vente d'écussons	80,00

702000	Sanctions administratives	5 300,00
702500	Dossiers avertissements	21 200,00
702530	Rappel devoirs du dirigeants	1 700,00
702535	Infraction statut de l'arbitrage article 41,1	3 000,00
702505	Exclusion temporaire	3 200,00
702510	Dossiers de disciplines (cartons rouges)	24 500,00
702517	Suspendu attente décision	160,00
702518	Frais de dossier administratif	570,00
702520	Amende déclaration forfait général	300,00
702525	Amende forfait tardif clubs	3 700,00
702528	Non-respect contexture imprimé	650,00
702530	Licences manquantes joueurs	150,00
702540	Licences manquantes dirigeants	1 470,00
702560	Envoi tardif feuilles de matches	800,00
702565	Envoi tardif feuille de suivi du fair-play	500,00
702566	Non envoi de fiche de péréquation	210,00
702567	Désignation tardive de terrain	100,00
702590	Amende tardive de dérogation	750,00
702690	Visite des terrains	70,00
702700	Droit d'appel	285,00
702710	Droit de réclamation	640,00
708700	Cotisation membres du CD et Commissions	450,00
	Total production vendue	72 425,00
	Subventions d'exploitation	
740100	Subvention fonctionnement district ligue	55 000,00
740130	Convention d'objectif LFA	34 000,00
740300	Subventions Conseil Départemental	25 000,00
741110	Subvention ANS	11 000,00
741225	Subventions exceptionnelles (rembt sal. Lgef)	25 000,00
7431150	Subvention CDFA / FAFA / EA	20 000,00
742050	Subvention Etat (Mildeca)	5 500,00
7432100	Subvention FFF / indemnité préformation	11 100,00
	Total des subventions	186 600,00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		
	Autres produits	
751100	Coupe meuse seniors/jeunes	2 050,00
751110	Engagement championnats Séniors	800,00
751200	Futsal seniors et jeunes	2 600,00
751300	Engagement seniors et jeunes	7 700,00
751900	Recettes diverses	9 800,00
758100	Produits divers de gestion courante	
758120	Participation entretien au siège	8 100,00
	Total des autres produits	31 050,00
	Produits d'exploitation	290 075,00

Budget prévisionnel 2024/2025

Budget prévisionnel 2024/2025		N
Compte	CHARGES	2024/2025
601 Achats		
607000	Achats marchandises	
603700	Variation stocks marchandises	60,00
601 S/ Total		60,00
Autres achats et charges externes		
606100	Electricité	1 000,00
606105	Gaz chauffage	6 000,00
606150	Eau	160,00
606300	Petit matériel	200,00
606400	Fournitures de bureau	2 300,00
613210	Location de salle	1 400,00
613500	Location de matériel de bureau (photocopieur)	1 350,00
613800	Location de fontaine à eau	410,00
614010	Contrat de la box	732,00
615200	Entretien siège	10 465,20
615540	Entretien matériel de bureau	370,00
616000	Prime d'assurance (district)	800,00
613810	Location standard téléphonique	388,80
618100	Documentation générale	400,00
622650	Honoraires	7 000,00
623100	Publicité annonce/insertion	100,00
623400	Cadeaux et décès	50,00
624554	CO Lutte contre les incivilités	4 000,00
624551	CO Développement du football scolaire	18 000,00
624552	Développement football féminin	4 500,00
624558	Valorisation du bénévolat	9 800,00
624559	Fidélisation des arbitres	3 600,00
624564	Développement de la pratique futsal seniors/ jeunes	4 200,00
624567	CO Développement football animation	15 800,00
624568	Participation Coupe Meuse	800,00
625101	Déplacements organes de Direction	13 300,00
625102	Déplacements commissions diverses	6 550,00
625700	Réception	3 300,00
626100	Affranchissement timbres postaux	80,00
626300	Téléphonie	2 150,00
627000	Frais bancaires	60,00
628100	Cotisations (CDOS, ANPDF, AE2F...) et dons	410,00
S / Total		119 676,00
Impôts, taxes et versements assimilés		
631100	Taxe sur les salaires	
633300	Formation professionnelle	650,00
635120	Taxe foncière	1 600,00

	S/ Total	2 250,00
	Salaires et traitements	
641100	Rémunérations du personnel	117 000,00
641200	Congés payés	
	S/ Total	117 000,00
	Charges sociales	
645100	URSSAF	32 500,00
645150	Mutuelle	1 200,00
645200	Retraite cadre	10 200,00
645215	Prévoyance Humanis	3 300,00
645500	Charges sur congés à payer	-
647000	Titres restaurant	3 400,00
647500	Médecine du travail	310,00
	S/ Total	50 910,00
	Dotation amortissements, dépréciations et provisions	
681112	Dot, amort, immo, incorporelle	
681120	Dot, amort, immo, corpo	3 800,00
	S/ Total	3 800,00
658000	Autres charges de gestion	1 349,00
	Autres charges	1 349,00
	TOTAL Charges d'exploitation	295 045,00
	Produits financiers	
D'autres valeurs mobili et créances de l'actif immo,		
762200	Intérêts livret A	1 900,00
762210	Intérêts comptes DAT	420,00
762300	Intérêts/parts soc CA	350,00
	Total	2 670,00
	Produits financiers	2 670,00
	Résultat financier	2 670,00
	Résultat courant avant impôts	
	Produits exceptionnels	
	Sur opérations de gestion	
771800	Autres Produits exceptionnels (travaux district fff)	2 500,00
771810	Diff. De règlements	
777000	Quotte part subv invest	
	Total	2 500,00
	Produits exceptionnels	2 500,00
	Charges exceptionnelles	
	Sur opérations de gestion	
671800	Charges exceptionnelles	
671810	Diff. De règlements	
	Total	-
	Charges exceptionnelles	-

RESULTAT EXCEPTIONNEL		
		-
695100	Impôts sur les sociétés	200,00
	Total	200,00
Total des produits		295 245,00
Total des charges		295 245,00
BENEFICE OU PERTE		-

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES PRESENTEES DE L'AG DU DISTRICT

Mise à jour des statuts du district de la Meuse à la suite de modifications fédérales :

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Statuts-types des Ligues et des Districts</p> <p>Article 8 Objet</p> <p>La Ligue / le District assure la gestion du football sur le Territoire.</p> <p>Elle / IL a plus particulièrement pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ; <p>[...]</p> <p>Article 12 – Assemblée Générale</p> <p>12.1 Composition</p> <p>[...]</p>	<p>Statuts-types des Ligues et des Districts</p> <p>Article 8 Objet</p> <p>La Ligue / le District assure la gestion du football sur le Territoire.</p> <p>Elle / Il a plus particulièrement pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ; - de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ; <p>[...]</p> <p>Article 12 – Assemblée Générale</p> <p>12.1 Composition</p> <p>[...]</p> <p><i>Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de</i></p>

voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. [...]

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
[...]

12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :
[...]
- et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour. [...]

12.5.1 Convocation

[...]
L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.
[...]

12.5.4 Votes

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. [...]

Un club issu d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours dispose d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences des clubs concernés par la fusion au 30 juin de la saison précédente.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé.

[...]

Nb – voir proposition de modification du 13.2.1 ci-après.

12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :
[...]
- et plus généralement ~~délibérer sur~~ **examiner** toutes les questions à l'ordre du jour. [...]

12.5.1 Convocation

[...]
L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ~~et / ou bien~~ à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.
[...]

12.5.4 Votes

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au

vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

[...]

Article 13 – Comité de Direction

13.1 Composition

[...]

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

[...]

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.

- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

vote à bulletin secret. *Les abstentions*, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, à *distance ou en physique*, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

[...]

Article 13 – Comité de Direction

13.1 Composition

[...]

Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement.

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

[...]

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins ~~6 mois~~ **1 an** ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence. ***Le délai reste fixé à 6 mois pour l'élection du Comité de Direction qui aura lieu en 2024.***

- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ***faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;***

~~— la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;~~

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.3 Mode de scrutin

[...]
La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat de la Ligue par envoi recommandé, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

[...]

Nul ne peut être sur plus d'une liste

[...]

Articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

[...]
Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement, ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.

[...]

Néant

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée ~~suspendue de toutes fonctions officielles~~ *concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.*

13.3 Mode de scrutin

[...]
La déclaration de candidature doit être ~~adressée~~ *transmise* au secrétariat de la Ligue / du District par ~~envoi recommandé~~ *courrier électronique*, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

[...]

Nul ne peut être sur plus d'une liste. *Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.*

[...]

Articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

[...]
Les réunions *ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles peuvent aussi* avoir lieu à ~~titre exceptionnel~~ *titre exceptionnel* téléphoniquement, ~~ou~~ *ou* par voie de visioconférence, ~~voire, si l'urgence l'exige, et / ou~~ *voire, si l'urgence l'exige, et / ou* par voie électronique.

[...]

Article 13.8 Rémunération / Frais

1. Trois membres du Comité de Direction au maximum peuvent recevoir, au titre de l'exercice de leurs fonctions, une rémunération supérieure à 75% du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S.M.I.C.), sans pouvoir excéder mensuellement 3 fois le plafond de la sécurité sociale, dans le respect des dispositions des articles 261-7.1°d) et 242 C du code général des impôts.

Le nombre de membres du Comité de Direction pouvant être rémunérés est limité et varie selon le montant des ressources annuelles de la Ligue / du District, en moyenne, sur les 3 derniers exercices clos :

- entre 200 001 et 500 000 € : 1 seul dirigeant peut être rémunéré ;

- entre 500 001 et 1 000 000 € : 2 dirigeants au maximum peuvent être rémunérés ;

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection

[...]

- au-delà de 1 000 000 € : 3 dirigeants au maximum peuvent être rémunérés.

Le principe de la rémunération d'un membre du Comité de Direction et la détermination de son montant doivent être décidés par le Comité de Direction, par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Ensuite, lors de la présentation à l'Assemblée Générale de l'arrêté des comptes de l'exercice clos, cette dernière est invitée à se prononcer pour approuver ou non la convention réglementée relative à la rémunération du membre du Comité de Direction.

2. Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs.

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection

[...]

Le Président de la Ligue / du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District.

En conséquence, toute personne élue Président de la Ligue / du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.

A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Vœux de l'ES Tilly AVB :

Demande pour permettre qu'un joueur fasse arbitre assistant en première partie du match et permettre de changer de joueur pour la deuxième partie afin que les deux joueurs puissent jouer au moins 45 minutes.

Après renseignements pris auprès du service juridique, nous ne pouvons malheureusement pas mettre en place cette disposition réglementaire car les textes fédéraux ne nous le permettent pas.

POINT SUR LES COMPETITIONS INTERDISTRICTS

CHAMPIONNATS MASCULINS INTERDISTRICTS U13 – U14 -U15 – U16 - U18

DISCIPLINE.

Depuis le début des compétitions de la phase de printemps : **179 dossiers**

Exclusions temporaires : 17

Avertissements : 146

Exclusions : 16

U18 : 2 groupes de 10 équipes – 9 journées Aller

Groupe A

4 journées de jouées

1 rencontre en retard (Val de Seille ENJ 21 – Lay Bouxières AS)

1 rencontre en commission d'appel. (Club de US Jarny)

Groupe B

4 journées de jouées.

U16 : 2 groupes de 8 équipes – 7 journées Aller

Groupe ELITE

3 journées de jouées.

2 équipes 1 forfait (Verdun Belleville GV FC – Champigneulles RC)

1 rencontre en retard. (Conflans/Doncourt – Girancourt)

Groupe Phase Basse

3 journées de jouées.

1 équipe forfait général (Laxou sapinière)

1 rencontre avec absence des 2 équipes et présence de l'arbitre (Centre Ornain -Nancy Pichon)

1 rencontre en retard (Neuves Maisons – Centre Ornain)

U15 : 2 groupes de 9 équipes – 9 journées Aller

Groupe A

4 journées de jouées

1 rencontre en retard (Terres Toulouise AFJ – Val De l'Orne FC)

Groupe B

4 journées de jouées

U14 : 1 groupe unique de 12 équipes – 11 journées Aller

Groupe Unique

4 journées de jouées

1 rencontre en retard. (Eloyes FC – Richardménil FMM FC)

1 équipe 1 forfait : Vandoeuvre AKDMI

1 rencontre arrêtée après 3 minutes de jeu (Equipe réduite à 7 joueurs : Terres Toulaise Afj)

U13 : 2 groupes de 10 équipes – 9 journées Aller

Groupe A

2 journées de jouées

2 rencontres avancées (Thierville US – Briey, Nancy ASNL – Villers COS)

Groupe B

2 journées de jouées

1 rencontre arrêtée (L'équipe de Nancy Haut du Lièvre a quitté le terrain)

2 rencontres en retard. (Thaon -Ludres, Nancy Haut du lièvre – Nancy Pichon MJC)

CHAMPIONNATS FEMININS INTERDISTRICTS.

Seniors F à 11 :

16 journées de jouées

1 équipe forfait général : Briey qui a intégré le championnat seniors F à 8.

3 équipes 1 forfait:(1 US Jarny – 2 Pays Audunois)

15 rencontres par pénalités (12 Pouxieux Jarménil – 2 Saulxures les Nancy – 1 Ecrouves/Toul)

1 rencontre en retard.

Seniors F à 8 : 4 groupes de 8 équipes

3 journées de jouées.

Groupe A.

3 rencontres en retard.

1 équipe 1 forfait (Thierville US)

Groupe B.

1 rencontre en retard.

4 équipes 1 forfait (Nomexy Vincey- Toul Fc – Nancy ASPTT – Tomblaine GSA)

1 équipe forfait général (Tomblaine GSA)

Groupe C.

1 rencontre en retard.

1 équipe forfait général (Mirecourt Hymont)

À la suite d'une décision de la commission de discipline du district des Vosges, les rencontres du CS Rambervillers sont reportées dans l'attente de la décision finale du district vosgien.

Groupe D.

2 rencontres en retard.

2 équipes 1 forfait (Padoux – Portieux LSC).

U18 F à 8 1 groupe de 10 équipes

3 journées de jouées
2 rencontres en retard
3 équipes 1 forfait (1 Lunéville FC - 2 Val de l'Orne FC)

U15 F à 8 : 2 groupes – 1 groupe de 8 équipes – 1 groupe de 7 équipes

3 journées de jouées
Groupe A.
2 rencontres en retard.

Groupe B.
3 rencontres en retard.

U13 F à 8 : 1 groupe de 8 équipes

2 journées de jouées.
3 rencontres en retard.

POINT SUR LES COMPETITIONS DU DISTRICT

CHAMPIONNATS SENIORS :

Départementale 1 :

16 journées jouées.
1 rencontre en retard (Treveray – Revigny)
1 équipe 1 forfait (Bar Le Duc FC 3)

Départementale 2 :

Groupe A.
16 journées jouées
1 rencontre en retard (Maizey Lacroix - Nixéville)

Groupe B.
16 journées jouées.
1 rencontre en retard (Baudonvilliers – Centre Ornain 2)
1 équipe forfait général : US Behonne Longeville 3

Départementale 3 :

Groupe A :
16 journées jouées
6 rencontres en retard (Thierville 3 -Stenay Mouzay ; Stenay Mouzay -Sommedieue ;
Belleray 2- Spincourt ; Tilly AVB 2 -Stenay Mouzay ; Dugny 3 -Dieue Sommedieue 2
Varennes- Thierville 3)
1 équipe 1 forfait (AS Dieue Sommedieue 2)

Groupe B

16 journées jouées
7 rencontres en retard (Seuil – Ancerville, Val d'Ornain 2 – Seuil, Ancerville-Seuil,
Val d'Ornain 2 – Gondrecourt GO, Demange FC – Revigny 2, Val d'Ornain 2 – Revigny 2
Pagny FC 2 – Tréveray AS 2,
3 équipes 1 forfait (FC Fains Veel – 2 FC Revigny 2)

CHAMPIONNATS DES JEUNES :

Phase de Printemps 2024

U18 D1 : 1 groupe de 8 équipes = 7 journées Aller

3 journées jouées
1 équipe 1 forfait (SC Commercy)
3 rencontres en retard. (Thierville 2- Stenay Mouzay ;
Behonne Longeville-Thierville 2 ; Stenay Mouzay-Sorcy Void Vacon 2)
1 équipe forfait général (SC Commercy)

U15 D1 : 1 groupe de 6 équipes = 10 journées Aller et Retour

4 journées jouées

U15 D2 : 1 groupe de 9 équipes = 9 journées Aller

4 journées jouées
5 rencontres en retard (VHF/Etain-Val d'Ornain/Fains; Centre Ornain – Nixéville/Thierville ;
Commercy-Vaucouleurs ; Saulx et Barrois 2-VHF/Etain ; Vaucouleurs-Val d'Ornain/Fains.

U13 D1 : 1 groupe de 10 équipes = 9 journées Aller

3 journées jouées
1 rencontre en retard (Commercy - Mangiennes/Spincourt).
1 rencontre en commission administrative. (Lerouville/Vignot -Bar Le Duc FC 2)

U13 D2 ELITE : 2 groupes de 6 équipes = 10 journées Aller et Retour

Groupe A

3 journées de jouées
1 rencontre en commission rencontre à jouer Verdun 2 – Charny 1

Groupe B

3 journées de jouées.

U13 D2 ESPOIR : 2 groupes (1 groupe de 8 équipes et 1 groupe de 7 équipes) 7 journées Aller

Groupe A

2 journées de jouées
1 rencontre en commission (perdue par pénalité pour Verdun Belleville GV)
1 rencontre en retard. (Varenes – Nixéville/Thierville)

Groupe B

2 journées de jouées

1 rencontre en retard (SC Commercy – Pagny/Vaucouleurs 2)

COUPES MEUSE SENIORS A – B – U 18 – U 15.

Coupe Meuse Seniors A :

1 rencontre 8ème de finale à jouer : Verdun Belleville GV- VHF le 19 avril 2024.

Quart de finale le 21 avril 2024.

Mangiennes ASL – Sorcy Void Vacon

St Mihiel FC – Ent Centre Ornain.

Etain Buzy – US Behonne Longeville.

Le 1er mai 2024 :

SC Les Islettes – Vainqueur de Verdun Belleville GV – VHF.

Coupe Meuse Seniors B :

Quart de finale le 21 avril 2024.

Ent Sorcy Void Vacon 3 – Ent Sorcy Void Vacon 2

Etain Buzy 2 – US Thierville 2

Bar Le Duc Fc 3 – Bar Le Duc FC 2

St Mihiel FC 2 – Verdun Belleville GV FC 3

Coupes Meuse U18

1 rencontre de 8ème de finale à jouer le 27 avril 2024 Ent Fains/RCSetB-Vaucouleurs

Quart de finale le 8 mai 2024. (Terrain à désigner)

Verdun Belleville GV FC 2 – Ent Etain Buzy/VHF.

Ent St Mihiel Maizey – Verdun Belleville GV FC 1

Ent Centre Ornain – Bar Le Duc FC 2

Bar Le Duc FC 1 – LL Vaucouleurs ou Ent Fains/Saulx et Barrois 1

Coupes Meuse U15

1 rencontre de 8ème de finale à jouer le 27 avril 2024 Centre Ornain – Val d'Ornain Fains.

Quart de finale le 8 mai 2024. (Terrain à désigner)

Verdun Belleville GV FC – AS Stenay Mouzay.

Ent Etain Buzy/VHF – US Thierville

Ent Lerouville/Vignot – Ent Sorcy Void Vacon.

Centre Ornain ou Val d-Ornain/Fains – RC Saulx et Barrois.

Les finales des coupes Meuse se dérouleront les 15 et 16 juin 2024.

FESTIVAL PITCH U13

Les équipes de l'US Thierville (Féminines) et de Bar le duc FC (Garçons) qualifiées pour les finales régionales à Magny les 4 et 5 mai 2024.

POINT SUR LE FUTSAL

CHAMPIONNAT

❖ U13 :

11 équipes (Fc Verdun Belleville Grand Verdun, Us Thierville, Ent VHF, St Mihiel Maizey, Dieue Dugny, Entente Centre Orain, Pagny Vaucouleurs, Rc Saulx et Barrois, Entente Sorcy Void Vacon, Bar le Duc FC et Lérrouville Vignot)

Finale départementale à Vaucouleurs le 10 février 2024 : Bar le Duc Fc et Pagny Vaucouleurs qualifiés pour la finale territoire lorrain du 24/02/2024 à Vaucouleurs.

Résultats finale territoire Lorrain : Pagny Vaucouleurs 7ème et Bar le Duc Fc 8ème.

❖ U15 :

9 équipes (Fc Verdun Belleville Grand Verdun, Us Thierville, Ent VHF, Us Etain Buzy, St Mihiel Maizey, Entente Centre Orain, Entente Sorcy Void Vacon, Sc Commercy, Lérrouville Vignot)

Finale départementale à Vignot le 14 janvier 2024 : Entente Sorcy Void Vacon et Entente VHF qualifiés pour la finale territoire Lorrain à Mirecourt le 24 février 2024.

Résultats finale Territoire Lorrain : Entente Sorcy Void Vacon 2ème et Entente VHF 4ème.

❖ U18 :

8 équipes (Fc Verdun Belleville Grand Verdun, Us Thierville, St Mihiel Maizey, Us Etain Buzy, Bar le Duc Fc, Entente Sorcy Void Vacon, Sc Commercy, L1 Vaucouleurs).

Finale départementale à Vaucouleurs le 10 février 2024 : L1 Vaucouleurs et entente Sorcy Void Vacon qualifiés pour la finale Territoire Lorrain en Meurthe et Moselle à Joeuf le 24 février 2024.

Résultats finale Territoire Lorrain : L1 Vaucouleurs 2ème et Entente Sorcy Void Vacon 3ème.

Nos équipes jeunes n'ont pas démeritées, félicitations à toutes les équipes pour leurs parcours.

❖ Séniors :

12 équipes (Sud Meusien uniquement)

Finale le 14 janvier 2024 à Gondrecourt après midi : 1^{er} As Tréveray

FEMININES

❖ **U13F à Void le 20 janvier 2024 :**

Équipes : Entente Sorcy Void Vacon, Us Thierville, Us Behonne Longeville, BFC ECO, équipe recomposée (St Mihiel, Fc Vignot, Pagny, L1 Vaucouleurs).

Les équipes de l'Us Thierville et l'Us Behonne Longeville se sont qualifiées pour la finale Territoire Lorrain le 25 février 2024 à Woippy en Moselle. Us Thierville 5ème, Us Behonne Longeville 8ème.

❖ U16F à Void le 20 janvier 2024 :

Equipes : Alliance Féminine Sud (Commercy, ESVV, Lérouville), BFC/ECO x 2, Us Thierville, LI Vaucouleurs.
1^{er} : Alliance Sud Meuse

❖ Séniors F le 28 janvier 2024 à Verdun

Equipes : Fc Verdun BGV, ECO/BFC, Us Thierville, Entente Sorcy VV, Entente Maizey L, Asl Mangiennes, LI Vaucouleurs, Dugny Dieue.

1^{er} : Entente Maizey Lacroix

Fair Play : Entente Dieue Dugny

BILAN :

Travail intense depuis le mois de septembre, la commission restreinte se réunit minimum 1 fois tous les 15 jours. Bonne saison futsal dans l'ensemble avec une pratique proposée du plus petit au plus grand sous la forme de loisir ou de compétition.

Seuls 2 dossiers de discipline sont à déplorer.

Collaboration avec la CDA pour les désignations d'arbitres en adéquation avec le niveau des plateaux quand c'est possible, réunion prévue avec Christian Hoffmann prochainement pour faire évoluer la façon de travailler la saison prochaine.

Réunion commission plénière le 21 mai 2024 afin de faire un bilan avec tous les membres.

Merci à tous les clubs supports pour leur investissement et aux communes ou communauté d'agglomération pour le prêt des installations.

Merci à tous les membres des tables de marque.

Merci à Clément Valroff pour les créations d'affiche.

Projet saison 2024 / 2025 : voir avec commission interdistricts pour créer une finale territoire lorrain pour toutes les catégories féminines : U16 F, U18 F et séniors F.

POINT TECHNIQUE

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Détection :

- L'ensemble des Centres de Perfectionnement Technique Garçons et Filles se sont bien déroulées (95% de présent(e)s).
- Matchs des sélections :
 - ✓ U15F à Pont à Mousson en Futsal le 4 février 2024
 - ✓ U13 F à Joeuf en Futsal le 17 février 2024
 - ✓ U13F au centre de formation de l'ASNL en forêt de Haye le 29 mai 2024
 - ✓ U15F contre U15F l'ASNL en cours de finalisation
 - ✓ Echange avec les Vosges pour les U13G à Mirecourt le vendredi 26 avril 2024
- **Graines de championnes U11F :**
 - Action LGEF pour les joueuses U11 le 19 juin 2024

Sections Sportives :

- Le mois de janvier a été marqué par la traditionnelle remise des dotations aux sections sportives.
- Les concours d'entrée des sections sportives vont se dérouler en avril et mai.
- Accueil chaleureux et échanges constructifs des principaux dans l'ensemble des collèges

- Action « Foot ira bien 4 » de sensibilisation aux « risques liés aux effets de groupes par le renforcement des compétences psychosociales (CPS) » en partenariat avec l'Association Addiction France.
- Rassemblement des sections sportives le mardi 14 mai 2024 à Etain, la journée avec notre partenaire Association Addiction France

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

➤ Féminines

- Plateaux Féminin Animation des U8F aux U12F
 - Samedi 30 mars 2024 à Sorcy (matin) et Etain (après-midi)
- Fête du Foot Féminin
 - Mercredi 8 mai 2024 à Thierville, la journée
 - ✓ Des U6F aux Sénières
- Toutes FOOT :
 - 4 clubs ont envoyé leur production (vidéo)

➤ Programme Educatif Fédéral (PEF)

- Sensibilisation des jeunes et des clubs au PEF avec l'ensemble des services civiques
- Challenge National PEF : 9 clubs ayant des services civiques y participent

➤ Service Civique

- Dans le cadre de l'accompagnement des services civiques des clubs, les jeunes volontaires participeront aux différentes manifestations du District
- 2^{ème} point étape le lundi 26 février 2024 à Etain
- 3^{ème} point étape le mercredi 24 avril 2024 à St Mihiel

➤ Foot à l'école

- Journée sur les Jeux Olympiques et Paralympiques le 9 avril 2024 à Madine
- Dans le cadre de l'opération « Foot à l'école » : 9 classes ont envoyé leur production (dynamique et statique)
- Football For Schools : 4 sections sportives ont envoyé leur vidéo
- 4 Rencontres de fin de cycle :
 - ✓ Mardi 11 juin 2024, matin à Sampigny
 - ✓ Vendredi 14 juin 2024, matin à Verdun
 - ✓ Vendredi 14 juin 2024, après-midi à Ancemont
 - ✓ Vendredi 28 juin 2024, matin à Fains Veel.

➤ Rassemblement U11, phase départementale, à St Mihiel le samedi 25 mai 2024

➤ Fête départementale de fin de saison : JND U7 et U9 / JD U11 (Foot à 5)

- Samedi 1 juin 2024 à Vaucouleurs U11, U9 et U7
- Samedi 8 juin 2024 à Spincourt U9 et U11
- Samedi 15 juin 2024 à Spincourt U7

➤ Finale Départementale du Festival U13G et F

- Samedi 6 avril 2024 à Thierville, journée
- Une équipe garçon (Bar le Duc FC) et une équipe fille (US Thierville) participeront à la Finale LGEF les 4 (filles) et 5 (garçons) mai 2024 sur les installations de Magny (57)

➤ **Futsal**

- CF compte rendu de la présidente de la commission Futsal.

➤ **Plateau U7, U9 et U11**

- Reprise des plateaux en extérieur le samedi 16 mars 2024

➤ **Foot loisir**

- Championnat Loisir Sud : début des matchs début mi-février
- Finales des challenges départementaux Golf Foot et Futnet le mercredi 24 avril 2024 à St Mihiel.

FORMATION DES EDUCATEURS

➤ **2 Formations d'éducateurs réalisées**

- CFI U6 U9 à Sorcy : février - mars 2024
- CFI U10 U13 à Thierville : mars - avril 2024

Information FFF

Séminaire national des Cadres Techniques du mardi 25 au jeudi 27 juin 2024 à Clairefontaine.

POINT SUR L'ARBITAGE

Très forte augmentation du nombre d'arbitre cette saison, de plus la CDA Meuse a dû mettre en place un deuxième module de formation afin de pouvoir former l'ensemble des stagiaires. Le District Meusien de Football dispose de 88 arbitres, qui se répartissent ainsi : 10 arbitres de Ligue, 57 arbitres de District et 21 arbitres stagiaires qui sont tutorés depuis la reprise des championnats.

POINTS SUR LE BENEVOLAT

Visite de CLAIREFONTAINE par messieurs Romain VAUTRIN (AS Dieue Sommedieue) et Nicolas FINCK (FC Fains Veel).

Déplacement à LYON pour FRANCE-ALLEMAGNE par Mme et M. BRIFFOTEUX (Lérouville ES) ainsi que M. Gérard LAURENT (Ent. Maizey-Lacroix).

51 bénévoles recevront une dotation lors de l'Assemblée générale d'hiver.

Préparation de l'Assemblée Générale Elective du 31 Mai 2024 au CHS de Fains Veel

Ordre du jour proposé :

18h00 – 19h00 : émargement des délégués et vérification des pouvoirs.

19h00 : ouverture de l'Assemblée Générale et discours du président M. Daniel FAY.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1 décembre 2023 à Mussey tel que paru le 28 décembre 2023 sur le site internet du district.

2) Vote pour l'élection du comité directeur ainsi pour la délégation du district aux AG de la Ligue du Grand Est - mandature 2024/2028.

- 3) Présentation du compte rendu moral du secrétaire général, M. Jean-Pol HENRY.
 - 4) Présentation des modifications statutaires par M. Jean-Pol HENRY.
 - 5) Vote du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 par le trésorier, M. Francis Liger.
 - 6) Remise des prix du challenge national P.E.F.
 - 7) Remise des prix de l'opération « Toutes Foot »
 - 8) Remise de médailles aux bénévoles.
 - 9) Promulgation des résultats des votes pour l'élection du comité directeur.
 - 10) Intervention des personnalités.
- Clôture de l'Assemblée Générale.
- 21h00 : pot de convivialité

Nomination des membres de la commission de surveillance des opérations électorales :

Denis CHANOT, Bertrand HUTIN, Davy LUCION, François LOMBARD et Marc NICOLE.

Le Secrétaire Général,
M. Jean-Pol HENRY